



## Banque, assurance : les points clés

<b>Stage</b>		
--------------	--	--

**Intervenant :** Amandine Lagarde

### **Contexte :**

Conformément à la loi du 1er juillet 1901, la création d'une association ne nécessite aucunement l'ouverture d'un compte bancaire ni de souscrire à une assurance. Sauf sous réserve des dérogations prévues par la loi. Néanmoins, dans le cadre d'une bonne gestion des dépenses et des recettes, mais aussi pour des questions de transparence, il est judicieux de le faire. Comment identifier ces besoins, à qui s'adresser, quels sont les frais qui en découlent, mais aussi les services dont vous pourrez dès lors bénéficier ?

### **Programme :**

- 1 – Identification des besoins**
- 2 – Les différentes options possibles**
- 3 – Les points de vigilance**